

**Séance du 25 mai 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 10  
présents : 09  
votants : 09

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DIMECHAUX, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr Daniel ÉTÉVÉ, Maire.

Etaient présents : M. ÉTÉVÉ Daniel, M LECOCQ Jacques, DUBREUX Martine et VERWAERDE Alain (adjoints), Mesdames ÉTÉVÉ Cécile, DESSELLE Nathalie et Messieurs MERCIER Franck, POUILLARD Régis et

Date de la convocation : 17 mai 2023  
Date de l'affichage : 17 mai 2023

VERCRUYSSSE Christophe formant la majorité des membres en exercice  
Absent : PAUMAT Noël

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté  
Mme Cécile ÉTÉVÉ a été élue secrétaire

\*.\*.\*.\*.\*

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHTI PASSION SPORT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Dimechaux sera représentée au Rallye Charlemagne par une voiture pilotée par un administré de la commune.  
La voiture arborera les couleurs de Dimechaux.  
**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 100 € à l'association CHTI PASSION SPORT afin de les en remercier et les encourager.**

\*.\*.\*.\*.\*

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU R.P.I. POUR LA CLASSE DE NEIGE DE FEVRIER 2023**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école de Wattignies la Victoire est partie en classe de neige en février 2023.  
L'association des parents d'élèves du RPI sollicite la commune pour une aide financière pour la prise en charge des frais de transport, pour les enfants de Dimechaux participants ainsi que pour les élèves de l'extérieur.  
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'octroyer une subvention de 559, 24 € à l'association des parents d'élèves du RPI.

\*.\*.\*.\*.\*

**OBJET : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Information concernant les élections sénatoriales (renouvellement de 50% tous les 3ans)  
Un délégué titulaire et 3 suppléants seront élus le 9 juin 2023.

RIEN NE RESTANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE  
FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Pour copie conforme, au registre sont les signatures  
Le Maire,  
Daniel ÉTÉVÉ